

# Après 220 jours d'un combat exemplaire

# Victoire des travailleurs

# sans-papiers de Chronopost

## Grève, occupation et victoire

Démarrée le 11 juin 2019, la grève des travailleurs sans-papiers de Chronopost d'Alfortville (94) s'est accompagnée, dès le premier jour, d'une occupation du site devant l'agence. Ils ont reçu le soutien d'une centaine de travailleurs d'autres entreprises, eux aussi sans-papiers. Leur revendication ? Tout simplement la possibilité de travailler dans des conditions "normales", c'est à dire en étant en situation légale. Autrement dit, en étant régularisés. Au bout de plus de sept mois de lutte, ils ont obtenu cette régularisation par la préfecture du Val-de-Marne de 26 d'entre-eux sur 27 (la situation du 27<sup>e</sup> collègue sera examinée par la préfecture dans les semaines à venir).

Evidemment c'est la préfecture qui prend la décision de régulariser. Mais l'employeur, le groupe La Poste en l'occurrence, a également un rôle central, puisqu'il peut fournir les pièces prouvant la réalité du travail effectué, et permettre ainsi que l'étude des dossiers trouve une issue favorable.

## Cynisme

Or, qu'a fait La Poste ? A-t-elle pris ses responsabilités ? Non. Elle a refusé de répondre aux grévistes, en se réfugiant derrière le fait qu'ils ne sont pas juridiquement salariés par le groupe, puisque qu'employés par une agence d'intérim, pour le compte

d'une entreprise sous-traitante de Chronopost. Le cynisme n'ayant pas de limite chez nos dirigeants, ces derniers ont même déclarés qu'ils se considéraient comme des victimes de cette situation ! Parallèlement, elle faisait appel à la justice pour demander l'évacuation des grévistes du site. Si les collègues présents sur le parking se voyaient dans l'obligation de le quitter, Chronopost était débouté de sa demande d'évacuation du camp qui s'était installé devant le lieu de travail. C'est en quelque sorte l'arroseur arrosé puisque l'occupation pouvait continuer, de fait, en toute légalité, avec le soutien du président du Conseil départemental du Val-de-Marne, du maire d'Alfortville, du député de la circonscription et d'autres élu-e-s.

## Le profit avant tout

Si la position de Chronopost et du groupe indigne et révolte, elle repose sur un modèle parfaitement assumé par les différentes directions nationales. Le colis est un secteur qui rapporte aujourd'hui, mais qui est hautement concurrentiel. Le développement du groupe dans ce secteur est une des priorités du président Wahl. La nécessité d'augmenter ses fonds propres pour acheter des entreprises à l'international est même une des principales raisons de la prise de pouvoir de la Cour des Comptes. Le soi-disant "modèle social postal" dont se gargarisent nos patrons n'est que de l'enfumage. Nous le savons bien, nous qui trimons pour des salaires au rabais, avec des conditions de travail qui se dégradent continuellement. Au colis, l'obsession patronale, c'est le CUP, le coût unitaire du paquet, qu'il faut faire baisser, quel qu'en soit le prix pour les salarié-e-s.



**Sud** PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Les dessous du “modèle postal”

La situation est encore pire pour nos collègues de la sous-traitance, en particulier quand ils sont sans-papiers. Contrairement à ce qu'ils n'ont cessé de raconter, les dirigeants, tant de Chronoposte que du groupe ne sont pas des victimes dans cette affaire. Ils sont bel et bien responsables et coupables. Ce sont eux qui profitent de ce système de sous-traitance en cascade, eux qui profitaient délibérément de la menace permanente d'expulsion qui pesait sur nos collègues d'Alfortville pour les exploiter sans vergogne. Qu'on en juge :

- emploi en intérim, alors qu'ils occupaient des postes liés à l'activité normale et permanente de Chronopost (déchargement des camions, tri des colis)
- embauche à trois ou quatre heures du matin, temps partiel imposé (600€ de salaire mensuel), cadences de travail plus élevées que le reste du personnel
- interdiction de prendre les pauses réglementaires, de réclamer ses droits ou de tomber malade sous peine d'être virés sans formalités
- pas de paiement des heures supplémentaires effectuées

## Une grève active

C'est pour exiger leurs droits et défendre leur dignité que les collègues de Chronopost sont entrés en lutte. Et c'est bien ce qui posait problème à La Poste, que la situation de non-visibilité de ces travailleurs arrangeait bien. L'occupation a été un élément décisif car elle a contribué à rendre visible la grève. Elle a également été un point de ralliement des soutiens, à commencer par les autres travailleurs sans-papiers. Cela a permis l'organisation de nombreuses actions tout au long de la mobilisation. Des manifs et rassemblements ont eu lieu devant la direction de La Poste et le Tribunal de grande instance à Créteil, les sièges de Chronopost, de La Banque Postale et de La Poste à Paris. Le siège de Derichebourg (l'entreprise sous-traitante) a aussi été ciblé par une manif. L'agence d'intérim a elle été envahie. Manifestations et rassemblements ont également ciblé la préfecture et l'Inspection du travail du 94, ainsi que le Ministère du travail. Un meeting réunissant plusieurs centaines de travailleuses et de travailleurs sans-papiers a été coorganisé. Des liens ont été tissés avec les femmes de ménage de l'hôtel Ibis Batignolles, en grève depuis le mois de juillet.

## Solidarité et auto-organisation

Mais il faut imaginer ce que représentent 220 jours d'occupation, jour et nuit, dans des conditions très éprouvantes : des tentes pour seul abri, pas d'eau courante sur place, la canicule en été puis le froid, la pluie et la boue à la fin de l'automne et pendant l'hiver. La solidarité financière, organisée par l'Union syndicale Solidaires, Sud PTT et le Collectif des tra-

vailleurs sans-papiers de Vitry, a permis d'approvisionner le camp en tentes, bâches, produits d'hygiène, nourriture, eau, charbon. Cette solidarité matérielle était complétée par des habitants, des associations locales, et des élu-e-s, tandis que de nombreux soutiens (militant-e-s, salarié-e-s, retraité-e-s) étaient présent-e-s quotidiennement.

Cette solidarité est née parce que ces travailleurs ont su s'organiser eux-mêmes (ce sont eux qui géraient la vie quotidienne du camp, organisaient les autres travailleurs sans-papiers venus les rejoindre, prenaient les décisions sur la conduite de leur lutte, désignaient leurs porte-paroles, organisaient le service d'ordre et l'animation des manifestations).

## Des leçons pour le monde du travail

De cette mobilisation exemplaire et victorieuse, nous pouvons, non seulement en tant que salarié-e s du groupe La Poste mais aussi en tant que salarié-e-s tout court, tirer quelques conclusions, particulièrement dans cette période de confrontation avec le gouvernement et le patronat.

- Même dans un contexte où le rapport de force n'est a priori pas favorable (des travailleurs précaires à tous points de vue, face au plus gros employeur après l'Etat), on peut gagner des bagarres. Cela réclame de la détermination et du courage, mais notre force collective, dans l'entreprise comme en dehors, permet de renverser des montagnes.

- Le syndicat, pour peu qu'il soit conçu comme étant au service de la lutte (et non pas comme une fin en soi), est un outil précieux pour aider à s'organiser, pour construire la solidarité et aider à étendre les mobilisations pour gagner.

- Contre la politique de dumping social, organisée par les dirigeants gouvernementaux et patronaux pour faire baisser ce qu'ils appellent le “coût du travail”, la réponse n'est pas dans le repli derrière des frontières de plus en plus meurtrières. Au contraire, le fait que les plus exploités parviennent à arracher des droits est la preuve concrète que nous avons tout à gagner à lutter toutes et tous ensemble.

Le travail des sans-papiers à Chronopost était réalisé auparavant par des postier-e-s titulaires dans des centres de tri

que La Poste a fermé brutalement.

Cette politique de démantèlement de nos métiers et de nos collectifs de travail est toujours de mise. A nous de nous mobiliser.

